

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU FFA et DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Réunion du Lundi 27 Août 2018 à 14h au siège du District de la Gironde à Bruges

Présents à Bruges : M. GAUDET Michel (Président), Mme Andrée DELERON, MM. Henri CASSOU CONTE, Vincent GUICHARD, Dorino PELLIZZARI, Jean-Claude POINTET.

Excusés : Mme Régine COUTHURES, MM. José BEYNEY, Jacky COUTHURES, Jean DUCLAS.

Le Président Michel GAUDET accueille les membres du bureau et ouvre la séance en remerciant les personnes présentes.

Il indique que sa messagerie a été piratée et qu'il ne reçoit plus les mails qui lui sont adressés et il souhaite que cette situation se débloque rapidement car il n'a plus les informations.

Il précise que nous démarrons une nouvelle saison et il espère qu'elle se passera bien.

CDTIS - POINT SUR LES CLASSEMENTS EN COURS

La Commission fait le point sur les dossiers de classement traités par la CRDTIS :

- **FLOIRAC Complexe la Burthe N°4 NNI 331670204**
Cette installation était classée niveau 6 SYE jusqu'au 1/12/2017.
La Commission confirme cette installation en niveau 6 SYE jusqu'au 01/12/2027.
- **LESPARRE MEDOC Parc des Sports NNI 332400101**
Cette installation était classée niveau 5 jusqu'au 14/05/2018.
La commission confirme cette installation en niveau 5 jusqu'au 09/07/2018.
- **PAUILLAC Stade Christian Fetis NNI 333140101**
Cet éclairage était classé niveau E5 jusqu'au 12/06/2018.
La commission confirme l'éclairage en niveau E5 jusqu'au 12/06/2020.
- **TRESSES complexe sportif Pétrus 1 NNI 335350101**
Cette installation était classée niveau 5 jusqu'au 09/07/2018.
La commission confirme cette installation en niveau 5 jusqu'au 09/07/2028.
- **LE BARP Stade René Born A. PLOTARD 1 – NNI 330290101**
Cet éclairage était classée niveau E5 jusqu'au 9/06/2018.
La commission confirme cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 09/06/2020.
- **SAINT JEAN D'ILLAC Parc des Sports André Maleyran 3 NNI 334220203**
Cette installation était classée niveau E5 jusqu'au 16/12/2016.
La Commission confirme cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 03/04/2020.
- **FARGUES ST HILAIRE stade Municipal 2 NNI 331350102**
Demande d'installation d'antennes « sécurité vidéo » sur mâts existants.
Cet équipement n'est pas renseigné sur Foot2000, mais indiqué FootA11. Son éclairage n'est plus contrôlé depuis 2015.
La CRTIS ne peut s'engager sur ce type d'avis préalable.
- **LIBOURNE Stade La Jalousie Colonel Fournier NNI 332430401**
La commission a émis un avis favorable pour l'arrosage intégré.
- **BRAUD ST LOUIS Stade Henri Crotte 1 NNI 330730101**
Cette installation était classée niveau E3.
La commission a transmis le dossier à la CFTIS pour classement en niveau E3.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU FAFA et DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

- **ARSAC Stade de la Bergerie 1 NNI 330120101**
Cette installation était classée niveau E4.
La commission a transmis le dossier à la CFTIS pour classement en niveau E4.
- **CARCANS Stade Max Lambert NNI 330970101**
Cette installation était classée niveau E4.
La commission a transmis le dossier à la CFTIS pour classement en niveau E4.
- **EYSINES Plaine de jeu du Pinsan 3 NNI 331320103**
Cette installation n'était pas classée.
La Commission a pris note de la demande de classement niveau E4.
La commission a transmis le dossier à la CFTIS pour classement en niveau E4
- **BORDEAUX Stade Matmut Atlantique NNI 330630101**
Cette installation était classée niveau E1
La commission a transmis le dossier à la CFTIS pour classement en niveau E1

FAFA - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

1. **STADE BORDELAIS**
Le dossier n'est pas conforme et n'est pas recevable.
Il faut cependant attendre les nouvelles modalités du FAFA que nous recevrons autour du 29/9/2018 pour émettre un avis définitif.
2. **DISTRICT DE LA GIRONDE**
Dossier emploi – il faut attendre les nouveaux textes.
3. **NORD GIRONDE**
Financement MINIBUS : rechercher le dossier.
4. **BEGLES (CABB)**
Vestiaires arbitres et joueurs – ce dossier n'est pas recevable en l'état, l'occupation principale n'est pas claire.
5. **Stade du Haut VERDUC**
Terrain non classé – après la visite par J.C Pointet et M. Deschamps, le terrain sera classé 6 – il faut noter qu'il n'y a pas de vestiaires.
Le petit terrain synthétique 40x40 pourrait être classé en Foot à 5.

POINT SUR LE CLASSEMENT DES SALLES

Classement des Salles :

Toutes les salles devant être classées en conformité avec les Règlements sportifs, la commission va organiser la visite des salles ce qui permettra de renseigner Foot2000, car nous n'avons actuellement aucune information.

Un courrier a été envoyé à toutes les communes disposant d'une salle.



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU FFA et DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

La LFNA nous demande de procéder au classement des salles

- du Dorat à Bègles,
- du Grand Parc n° 2 à Bordeaux,
- Montfourat aux Eglisottes et Chalaure,
- BAP St Médard (gérée par St Médard à le Taillan) : RV le 4/9 – 11h avec le service des Sports,
- Antennes le lac n° 2 (cours A – cours B) à Bordeaux,
- Mouleyrens à Gradignan (les coqs rouges).

Des salles restent aussi à classer en niveau Départemental : Saint-Estèphe, Blaye, Eysines, Gradignan...

Il est précisé, qu'aucune compétition FUTSAL ne pourra avoir lieu dans des salles non classées ou non tracées.

Il sera demandé à Marie-Christine, à son retour, de planifier les visites des salles non classées.

Les délégués devront se déplacer avec le règlement des Terrains et l'utiliser comme aide

Vincent GUICHARD et Marie-Christine MEYROU sont chargés de réaliser, pour chaque délégué, un dossier :

- FUTSAL
- TERRAINS
- ECLAIRAGE

Ainsi que le tableau synoptique (synthèse) et le rapport de visite.

QUESTIONS DIVERSES

Depuis le début des congés de Marie-Christine MEYROU, secrétaire administrative de la Commission, et d'une façon générale pendant ses jours d'absence, il est constaté que la commission n'a aucune information émanant des clubs et ne reçoit pas les messages qui arrivent dans sa boîte de la messagerie officielle :

- la commission souhaite avoir la possibilité de consulter les messages des clubs concernant le FFA ou les TERRAINS pendant les jours d'absence de Marie-Christine MEYROU.

Il est également souhaité que Marie-Christine MEYROU soit présente à chaque réunion de la Commission, car c'est elle qui détient les informations.

Plus rien à l'ordre du jour,

La réunion se termine à 16h30.

La réunion du 17/9 est annulée.

Prochaine réunion plénière le lundi 24 Septembre à BRUGES à 14h30.



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU FAFA et DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

La Secrétaire de la Commission FAFA,
Andrée DELERON

Le Président FAFA/CDTIS,
Michel GAUDET